

les placer dans leur paroisse, mais si cette espérance était déçue, nous les prions de nous les renvoyer immédiatement ; car ceux qui ne nous les auront pas fait parvenir d'ici au second numéro, seront regardés comme responsables de tous ces exemplaires. Quand nous avons commencé la "Gazette des Familles" quelques-uns de ceux, à qui nous l'avions adressée, ont attendu un mois et plus, pour nous dire : " Nous n'en voulons pas. " Cette négligence qui nous a été très préjudiciable, aurait pu retomber sur eux, si nous avions voulu user du droit que nous donne la loi ; mais nous avons préféré souffrir en silence. Cette fois-ci, là où nous trouverons de la mauvaise volonté, nous userons de nos droits. Rien de plus facile, pour celui qui ne veut pas d'une publication que de la renvoyer au bureau de poste, avec ce mot " refusé. "

Après cette démarche, si le maître de poste, ne fait pas son devoir, il en subira les conséquences.

PROSPECTUS.

A TOUS LES CHEFS DE FAMILLES,

Messieurs,

L'intérêt que vous avez pris à la lecture des articles qui ont paru dans la " Gazette des Familles ", sur la bonne Ste. Anne, nous fait espé-